

ACTIVITES VOYAGES, MINI-SEJOURS, RANDOS ET SPECTACLES

Dans son rôle social, l'ATSR définit les destinations de voyages pour qu'un plus grand nombre d'adhérents puissent en profiter.

L'ensemble du programme du voyage ou du mini-séjour est à prendre dans son intégralité.

➤ inscription

Les inscriptions sont enregistrées pendant la période définie sur la fiche d'inscription. Si le nombre de participants est supérieur au nombre maximum retenu un système de point sera appliqué et définira les priorités.

Chaque participation à un voyage sera affectée d'un nombre de points calculés suivant le barème ci après :

- 1 voyage (circuit, séjour et voile) = 3 points
- 1 sortie culturelle de plusieurs jours = 2 points
- 1 sortie randonnée de plusieurs jours = 2 points
- 1 spectacle = 1 point

EN CAS DE LISTE D'ATTENTE :

Ainsi, seront éliminés dès le 1er tour, toutes les personnes ayant engrangé le plus de points (voyages + séjours + sorties) sur les 3 années précédentes.

En cas d'égalité de points, nous pourrions remonter jusqu'à 5 ans.

Pour la randonnée, la priorité sera donnée aux adhérents qui auront participé au moins à 5 randonnées dans l'année.

Si le litige subsiste, la date d'adhésion à l'association sera déterminante. En dernier ressort, l'adhérent le plus âgé sera retenu.

En cas de non participation antérieure, la date d'adhésion à l'association sera prise en compte.

➤ Personnes extérieures :

Acceptées à plein tarif en fonction des places disponibles.

➤ Chambre seule :

Pour tout célibataire désirant une chambre individuelle un supplément de tarif sera appliqué. Toutefois cette demande sera fonction des possibilités de l'agence de voyage organisatrice.